



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier décembre, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

Absents excusés : Catherine ALBERT donne pouvoir à Patrick VRIGNAUD, Ségolène BRUN donne pouvoir à Patrick CHARTIER, Lisa COMBOT, Alain HORNOY donne pouvoir à Sophie LEROY, Bernard PANNEFIEU donne pouvoir à Jean-Louis EZECHIEL, Emilie PILLARD donne pouvoir à Laurence BROSSARD.

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 39 / votants : 44.

Monsieur le Maire tient à apporter tout le soutien du conseil municipal à Madame Marie-Claude BOISSONNET à la suite du décès de son mari. Madame BOISSONNET remercie l'ensemble du conseil pour les messages de soutien qui lui ont été adressés. Elle souhaite que tous les élus prennent soin non seulement des élus mais aussi des personnels de Loire-Authion, son mari était lui-même agent d'une collectivité.

Monsieur le Maire adresse également un message de sympathie et d'amitié à Madame Catherine ALBERT à la suite du décès de son père.

Il félicite Madame Audrey REVEREAULT qui a cessé son activité professionnelle lundi 30 novembre pour se consacrer entièrement à ses fonctions de maire déléguée de Bauné à partir de ce jour.

Madame Laurence BROSSARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 3 novembre 2020. Celui-ci appelle une observation de la part de Monsieur Patrick CHARTIER et de son groupe qui souhaiteraient que le tableau complet des indemnités des élus puisse être ajouté. Monsieur le Maire acquiesce. Le tableau est le suivant :

TABLEAU RECAPITULATIF

FONCTION	Taux retenus	Montant € brut/mois
	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	
Maire	46.28 %	1 800.01
1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} adjoint	32.91 %	1 280.00
Autre adjoint de Loire-Authion	22.63 %	880.17
Maire délégué de Bauné	51.60 %	2 006.93
Autre maire délégué	32.91 %	1 280.00
Adjoint au maire délégué de Bauné	19.80 %	770.10
Autre adjoint au maire délégué	22.63 %	880.17
Conseiller délégué	6.00 %	233.36
Conseiller municipal	1.03 %	40.06

Hormis cette remarque, le compte rendu de la séance du 3 novembre est approuvé.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

I - DOSSIER - POINT SUR L'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Madame Laurence BROSSARD dresse un état d'avancement du déploiement de la fibre optique sur Loire-Authion. Elle indique qu'une réunion publique d'information prévue en décembre ne pourra se tenir en raison de la crise sanitaire.

La fibre optique est constituée d'une gaine en verre dans lequel un signal émis par onde lumineuse transporte des données informatiques à la vitesse de la lumière. Elle permet ainsi de disposer d'un débit beaucoup plus élevé qu'avec les autres technologies.

Elle apporte aux abonnés un large choix de services tels que télé médecine, jeux vidéo en ligne, E-learning, vidéo à la demande, visioconférence. La fibre procure en outre pour certains secteurs isolés du territoire de bénéficier d'un débit normal.

Madame BROSSARD présente les différents acteurs qui interviennent sur cette question :

- Le Syndicat mixte Anjou Numérique a été créé en 2015, avec parmi ses membres la Région, le Département et des EPCI. Ce syndicat décide du déploiement de la fibre optique du département et donc de Loire-Authion.
- Anjou Fibre (filiale de Tdf) a ensuite été constituée depuis 2018 pour assurer le déploiement de l'infrastructure à ses frais. Elle intervient dans le cadre d'une délégation de service public de 25 ans.
- Les différents fournisseurs d'accès à internet qui proposent les abonnements à la fibre aux habitants une fois l'infrastructure déployée.

Le déploiement de la fibre sur l'ensemble du département (220 000 foyers) représente un coût de plus de 320 millions d'euros d'investissement avec des financements privés à hauteur de 90% et 10% de l'Etat, Région et Département. Loire-Authion n'aura ainsi rien à verser pour le déploiement de 9 000 prises sur le territoire.

Madame BROSSARD détaille les différentes étapes du processus comprenant :

Les étude et repérage et d'inventaire de l'existant (6 mois)

L'installation et tirage des câbles en aérien ou souterrain (6 à 12 mois)

Les contacts par courrier d'Anjou Fibre des foyers raccordables pour pouvoir contacter les fournisseurs d'accès.

Les habitants ont la possibilité de suivre l'avancement du déploiement pour leur domicile en consultant le site d'Anjou Fibre.

Arrivée de Madame Carole DIARD

Actuellement, certains foyers sont d'ores et déjà raccordables sur les communes déléguées de Corné, Brain sur l'Authion, ou en voie de l'être comme à La Bohalle et St Mathurin sur Loire. Ce seront environ 1 500 prises qui seront ouvertes à la commercialisation d'ici fin 2020.

Un important travail de vérification du bon adressage à Loire-Authion pour faciliter les abonnements a été mené en interne par les services de Loire-Authion. Une vérification sur site du bon élagage des haies pour faciliter le tirage des câbles en aérien est également en cours et des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés par cette problématique.

Madame Claire VIAL intervient au sujet de l'élagage en faisant remarquer que si on peut se réjouir de l'arrivée de cette nouvelle technologie dans le monde rural, on peut s'interroger et craindre que des linéaires de couloirs écologiques ne disparaissent. Ce paysage bocager est un témoin de notre histoire qu'il faut préserver. Elle indique qu'Anjou Fibre pose des lignes aériennes au-dessus des

lignes téléphoniques et laisse à la responsabilité, entre autres des agriculteurs et collectivités d'élaguer et de tailler les haies. Elle souhaiterait que cette charge d'élagage soit assumée par Anjou Fibre dans le cadre de la concession. Madame BROSSARD précise que généralement les particuliers dont les arbres ou haies représentent une gêne pour les réseaux sont tenus de les élaguer ou tailler.

Madame BROSSARD, en réponse à la question de Madame Michelle CHARTIER, confirme que le discours du Syndicat Anjou Numérique est que la totalité des logements seront raccordés.

Monsieur le Maire indique qu'il est intéressant de pouvoir consulter le degré d'avancement des foyers raccordables. Il ajoute que les opérateurs ont connu de grandes difficultés pour répondre à la très forte demande en raison du raccordement à la fibre de l'ensemble du département et que cette situation a engendré un certain retard. Toutefois, le positionnement 100% fibre au niveau du département a permis que cette opération soit menée sans aucune dépense pour la commune alors qu'une somme de 5 millions d'euros avait été votée sous le précédent mandat.

Monsieur Philippe FENARD souhaite connaître comment a été décidé le fait d'enfouir ou de passer le réseau en aérien ? Madame BROSSARD déclare que ce choix a été opéré par Anjou Fibre pour des raisons financières.

II - RESSOURCES

FINANCES

N°01 : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR ALTER PUBLIC : ZAC BUISSONS BELLES - GANTIERES - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

Monsieur Frédéric PANNIER, adjoint en charge des finances et de la commande publique, indique que la société ALTER PUBLIC sollicite à nouveau la commune pour la garantie d'un emprunt de 1 000 000 € à hauteur de 80 % de son montant auprès de la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO), dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC Buissons Belles - Gantières sur la commune déléguée de Brain sur l'Authion.

Il spécifie que cette garantie d'emprunt vient en complément de celles déjà intervenues sur des emprunts contractés par ALTER en 2017 (500 000 €), 2018 (1 000 000 €) et 2020 (1 000 000 €).

A l'unanimité, le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 80 % du montant de l'emprunt de 1 000 000 € contracté par ALTER auprès de la BPGO.

N°02 : RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS A ALTER CITÉS SUITE A REPORT D'ÉCHÉANCES DEMANDÉ DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Monsieur PANNIER explique qu'en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID19 et ses conséquences économiques, ALTER CITÉS a sollicité auprès des établissements bancaires une suspension d'échéances de plusieurs de ses prêts.

Cette mesure s'applique à un emprunt contracté par la SEM ALTER CITÉS auprès du Crédit Mutuel.

Les modifications des modalités de remboursement du prêt, portent uniquement sur le report d'échéances selon les modalités suivantes :

- Emprunt de 1 000 000,00 € garanti à hauteur de 80% et contracté en 2013 initialement par la commune d'Andard : report de deux échéances d'avril et juillet 2020. Le capital emprunté est augmenté de 4 915,61 € et le coût supplémentaire en intérêts de 2 627,09 €.

Le capital emprunté est plus important car les intérêts qui n'ont pas été prélevés pendant la phase de report ont été rajoutés au capital restant dû, ce dernier étant plus élevé, de ce fait les intérêts calculés sur le CRD ont eux aussi augmenté.

A ce titre, ALTER CITÉS sollicite la réitération de la garantie d'emprunts de la commune de Loire-Authion.

Le conseil municipal, unanime, décide de réitérer la garantie d'emprunts de la commune de Loire-Authion pour le remboursement du prêt réaménagé, initialement contracté par ALTER CITÉS, et selon les modalités suivantes :

Prêteur	N° Contrat	Quotité garantie	Montant emprunté	Dernière échéance initiale	Dernière échéance avec report	Echéances reportées	Augmentation durée emprunt
CRÉDIT MUTUEL	20180927	80%	1 000 000,00 €	05/10/2021	05/10/2021	05/04/2020 et 05/07/2020	néant

Il approuve l'avenant qui règle les conditions de ces garanties entre ALTER CITÉS et la commune de Loire-Authion.

N°03 : RÉITÉRATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS A ALTER PUBLIC SUITE A REPORT D'ÉCHÉANCES DEMANDÉ DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Dans la lignée de la délibération précédente, Monsieur PANNIER expose que 2 autres emprunts contractés par la SPL ALTER PUBLIC auprès de la Caisse d'Epargne sont également concernés par les mêmes dispositions.

Les modifications des modalités de remboursement des prêts, portent uniquement sur le report d'échéances selon les modalités suivantes :

- Emprunt de 1 000 000,00 € garanti à hauteur de 80% et contracté en 2019 : report de six mois de l'échéance finale du prêt ayant permis le report de deux échéances de mai et août 2020. Le capital emprunté est augmenté de 7 750 € et le coût supplémentaire en intérêts de 8 193,08 €.
- Emprunt de 500 000,00 € garanti à hauteur de 80% et contracté en 2017 : report de six mois de l'échéance finale du prêt ayant permis le report de deux échéances de juin et septembre 2020. Le capital emprunté est augmenté de 3 811,92 € et le coût supplémentaire en intérêts de 4 054,35 €.

Il précise que le capital emprunté est plus important car les intérêts qui n'ont pas été prélevés pendant la phase de report ont été rajoutés au capital restant dû, ce dernier étant plus élevé, de ce fait les intérêts calculés sur le CRD ont eux aussi augmenté.

ALTER PUBLIC sollicite donc également la réitération de la garantie d'emprunts de la commune de Loire-Authion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réitérer la garantie d'emprunts de la commune de Loire-Authion pour le remboursement de chaque prêt réaménagé, initialement contracté par ALTER PUBLIC, et selon les modalités suivantes :

Prêteur	N° Contrat	Quotité garantie	Montant emprunté	Dernière échéance initiale	Dernière échéance avec report	Echéances reportées	Augmentation durée emprunt
CAISSE D'EPARGNE	5362457	80%	1 000 000,00 €	05/02/2027	05/08/2027	05/05/2020 et 05/08/2020	6 mois
CAISSE D'EPARGNE	4852866	80%	500 000,00 €	25/06/2026	25/12/2026	25/06/2020 et 25/09/2020	6 mois

Il approuve également les avenants qui règlent les conditions de ces garanties.

N°02 : BUDGET 2021 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur Frédéric PANNIER rappelle la possibilité offerte, jusqu'à l'adoption du budget 2021, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette.

L'objectif de cette décision est de permettre l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, hors restes à réaliser, et assurer du même coup la continuité des opérations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation ou le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal jusqu'à hauteur maximale de 1 655 000 € soit 16% des dépenses d'équipement inscrites au budget principal 2020.

RESSOURCES HUMAINES

N°05 : MISE A JOUR ANNUELLE DU TABLEAU DES EMPLOIS 2020

Monsieur Jackie FRANIK, adjoint en charge des ressources humaines, rappelle que le tableau des emplois fixe le nombre d'emplois permanents de la collectivité, c'est-à-dire le nombre d'emplois ouverts à des fonctionnaires pour assurer le service public tel que défini par les élus de la commune.

Ce tableau vise à synthétiser les évolutions intervenues en cours d'année et à déterminer les emplois ouverts au titre des politiques publiques à conduire.

Au 31 décembre 2020, il fait état de 207 emplois permanents, dont 183 emplois pourvus et 24 emplois vacants.

Il tient compte des évolutions étant intervenues au cours de l'année écoulée, soit :

- La nomination de 3 agents suite à réussite concours
- La création d'un poste d'ASTEM à Corné
- Les avancements de grade prononcés pour l'année 2020.

Arrivée de Madame Barbara LEDUC-BARRÉ

Il prend également en compte l'adaptation des emplois suite aux recrutements intervenus au cours de l'année 2020 et les emplois supplémentaires à créer pour 2021 afin de renforcer les équipes sous-dotées au regard de la charge d'activité.

Monsieur FRANIK fait remarquer que 52% des emplois permanents relèvent de la filière technique, 28% de la filière administrative, 12% de la filière animation, 6% de la filière sociale et 2% de la filière culturelle. Ces emplois permanents sont occupés à 80% par des agents de catégorie C, à 12% par des agents de catégorie B et à 8% par des agents de la catégorie A. L'objectif au cours de la mandature est de diminuer quelque peu les agents de la catégorie C pour augmenter les agents de la catégorie B.

Madame Sophie COUTANT fait observer qu'on relève 24 postes vacants et souhaite savoir si cela est dû au manque d'attractivité du territoire ? Par ailleurs elle note que sur les 207 emplois permanents, 70 emplois sont occupés par des agents à temps non complet. S'agit-il d'une volonté ? S'agit-il de postes peu attractifs ? Enfin, elle souhaiterait connaître les missions des emplois dont les créations sont à venir mais aussi pouvoir disposer de ces informations en amont, par le biais des commissions concernées par ces évolutions.

Au sujet des emplois vacants, Monsieur FRANIK a lui aussi pointé ce nombre important qui provient du fait que le tableau des emplois résulte de la reprise et compilation des tableaux issus des communes historiques. Il indique qu'un travail de « nettoyage » est à entreprendre à ce niveau. Il estime la réalité à 5 ou 6 emplois vacants. Madame COUTANT indique que les transferts de compétence à venir peuvent aussi faire évoluer ces chiffres, ce que confirme Monsieur FRANIK.

En ce qui concerne les créations d'emplois et les missions, Monsieur FRANIK indique qu'il s'agit d'anticiper avant le vote du budget les créations d'emploi afin de ne pas être contraint par le temps. Ces créations visent à renforcer le service Urbanisme, notamment au niveau de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation du droit du sol et aussi du secrétariat, à renforcer également l'équipe administrative du service technique dans le souci de répondre à toutes les demandes d'intervention et les ressources humaines pour conduire les projets structurants. Monsieur le Maire ajoute que pour les années à venir il émet le souhait que le débat d'orientations budgétaires puisse être validé en décembre de manière à voter le budget dès le mois de janvier de l'exercice suivant. Ceci permettrait ainsi de faire coller le tableau des emplois au budget et de pouvoir fournir les explications sur les financements des éventuels emplois à créer ainsi que les services où ils seraient nécessaires. Il confirme que la politique Ressources humaines ne relève des prérogatives des commissions et il n'est pas question que cela change. Ces dernières font remonter les besoins ou le travail sur la politique et quels moyens peuvent être mis en face des politiques ou des choix.

Sur le rôle des commissions, Monsieur Patrick CHARTIER abonde dans ce sens. Il revient sur le service Urbanisme pour indiquer que ce dernier verra sans doute son activité augmenter en raison du choix fait de gérer les dossiers liés au règlement local de publicité intercommunal (RLPI) plutôt que de se rapprocher d'une plateforme de traitement de ces dossiers d'Angers Loire Métropole.

Monsieur le Maire précise que l'année 2021 sera une année test afin de mesurer l'impact qu'aura ce dossier sur le fonctionnement du service Urbanisme en vue de confirmer le choix de conserver la gestion de ces dossiers ou celui d'intégrer la plateforme d'ALM.

Le conseil municipal, unanime, décide de créer les emplois évoqués et adopte le tableau des emplois de la collectivité.

III - AMÉNAGEMENT CADRE DE VIE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PROXIMITÉ

N°06 : CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES 042 AB 152, 042 AB 769, 042 AB 770 ET DROITS INDIVIS DANS COUR COMMUNE 042 AB 154 - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

Monsieur Daniel RAULT, adjoint en charge du droit des sols et du suivi de la planification urbaine, expose que la commune vient de faire l'acquisition de l'ancienne boulangerie de Brain-sur-l'Authion, au prix de 115 000 €, dans le but d'y installer un nouveau boulanger. Cet ensemble est composé de locaux professionnels, d'un appartement, de dépendances et d'une cour commune.

Il indique qu'une société civile immobilière, la SCI TONUX souhaite acquérir ces bâtiments pour :

- Accompagner deux jeunes porteurs de projet habitant la commune qui souhaitent créer une boulangerie pâtisserie artisanale.
- Aménager à l'étage un ou deux logements.

Le prix de vente proposé s'élève à la somme de 118 000 €.

Monsieur FENARD souhaite connaître la raison pour laquelle la commune a acquis cet immeuble en novembre pour le revendre en décembre ?

Monsieur RAULT déclare qu'en février 2020, date de la décision du conseil d'acquérir ce bien, aucun porteur de projet ne s'était déclaré. Les formalités administratives ont donc été enclenchées avec le notaire chargé de ce dossier qui ont fait que l'acte d'acquisition n'a pu être signé que le 5 novembre 2020. Les pourparlers avec la SCI et les porteurs de projet et la SCI ont, quant à elles, débuté respectivement en juillet et septembre 2020, trop tard pour suspendre toutes les démarches administratives entreprises par le notaire.

Monsieur Grégoire JAUNEAULT précise que les choses se sont plutôt bien enchaînées avec des porteurs de projets de Loire-Authion, ayant fait le choix de se lancer dans cette entreprise et un contact avec un important boulanger angevin qui accompagne de jeunes porteurs de projets et porte cet investissement. Par ailleurs, il ajoute qu'il était convenu, lors de la vente de la boulangerie, que le distributeur à pains qui existe actuellement disparaîtrait dès l'ouverture de la nouvelle boulangerie.

S'appuyant sur l'avis favorable du groupe de travail acquisitions/cessions en date du 19 novembre 2020, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder les parcelles 042 AB 152 (263 m²), 042 AB 769 (79 m²), 042 AB 770 (40 m²) et droits indivis dans cour commune 042 AB 154, sises 3 rue Bourgalin à Brain-sur-l'Authion, à la SCI TONUX au prix de 118 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°07 : CESSION DE LA PARCELLE 307 ZS 422p - ZA DE LA VILAINE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE

Monsieur RAULT rappelle que la commune a cédé en 2019 la parcelle 307 ZS 422 (1 820 m²), située rue des Artisans à Saint-Mathurin-sur-Loire, à la société MCA RESINE. Cette dernière ayant renoncé à son projet d'acquisition, la société MATHU PEINTURE souhaite acquérir 450 m² de la parcelle 307 ZS 422 pour s'implanter dans la ZA de La Vilaine.

Considérant l'avis favorable de la commission développement de proximité du 10 septembre 2020.

Le conseil municipal, unanime, se déclare favorable à la cession à la société MATHU PEINTURE de la parcelle 307 ZS 422p (450 m²), située rue des Artisans à Saint-Mathurin-sur-Loire, au prix de 13 €/m² € (prix net vendeur) soit 5 850 €. Le bornage sera à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire se réjouit de pouvoir densifier cette zone artisanale et d'offrir un lieu de travail plus adapté à cette entreprise.

N°08 : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX PRIMO-ACCEDANTS

Monsieur RAULT rappelle que par délibération en date du 17 janvier 2019 et modifiée par délibération en date du 16 janvier 2020, le conseil municipal approuvait l'aide aux primo-accédants pour l'accession sociale à la propriété sur un logement neuf ou ancien.

Des demandes de subvention ont été déposées par les primo-accédants et instruites par l'accueil logements d'Angers Loire Métropole.

Le conseil municipal, unanime, décide d'attribuer aux propriétaires primo-accédants une subvention de 1 000 € pour financer leurs acquisitions.

IV - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- L'ancien presbytère de St Mathurin sur Loire situé Rue d'Anjou a été vendu ces derniers jours à l'office notarial de St Mathurin sur Loire pour la somme de 148 000 €.
- Si les conditions sanitaires le permettent, il est envisagé d'organiser une présentation des vœux à la population, aux entreprises et aux associations à la fin du mois de janvier 2021. Une lettre de présentation des vœux du Maire au nom du conseil municipal et du CCAS à la population serait distribuée dans chaque foyer de Loire-Authion fin décembre 2020.
- La date du lundi 21 décembre 2020 a été retenue pour une réunion de la commission Finances, composée de l'ensemble du conseil municipal, pour travailler sur le budget de l'exercice 2021. L'horaire n'a pas encore été défini.
- Les ateliers Ville citoyennes à destination des agents de Loire-Authion ont été repoussés du mois de décembre 2020 au mois de janvier 2021 en un format un peu plus restreint que ce qui était prévu. L'ensemble de ces ateliers devrait être achevé au début du mois de février 2021.

Madame Myriam BÉRANGER, adjointe en charge de la culture, indique que l'ensemble des médiathèques ont rouvert lundi 30 novembre. Elle ajoute que le spectacle jeune public qui devait se tenir à Bauné le 3 décembre est transformé et se déroulera dans les 7 classes de l'école de Bauné vendredi 11 décembre. Le spectacle « Le siffleur » qui était initialement prévu en novembre à St Mathurin sur Loire est reporté au mardi 29 décembre à 18h30 Salle du Séquoia à Corné.

Madame Isabelle ANDRILLON déplore l'oubli de la mention dans LA'ctu du chantier de la Rue Jeanne de Laval à Andard. Les habitants de ce quartier s'inquiètent au sujet de la reprise de ces travaux qui sont en stand-by depuis le 2^{ème} confinement. Monsieur le Maire confesse un oubli concernant ces travaux dans le magazine qui a été remanié à plusieurs reprises en fonction des informations liées au contexte sanitaire afin de coller au plus près de l'actualité. Cette omission a été réparée sur le site Web. Il précise que les travaux vont se dérouler comme prévu à partir du 18 janvier 2021 afin d'achever cette opération de grande qualité.

Monsieur Georges M'BOUSSI demande si, à l'issue des 9 mois de fonctionnement du conseil municipal, une visite du Maire est prévue dans les mairies déléguées afin de mesurer comment s'effectue le travail des élus et les conditions qui sont les leurs. Monsieur le Maire va travailler sur les rencontres à la rentrée 2021 en l'absence de cérémonies de vœux dans chaque commune déléguée. Un rendez-vous sera pris avec l'ensemble des maires délégués et adjoints pour une rencontre.

Monsieur CHARTIER évoque le départ du directeur financier, Emmanuel BETIN, et souhaite connaître si un nouveau directeur sera en place avant la fin du budget. Monsieur le Maire précise que cela ne sera pas le cas, mais pour assurer son remplacement et la continuité, il est prévu de faire monter des compétences en interne. Un travail est activement mené pour recruter un directeur des ressources plus qu'un directeur des finances.

Madame Sophie LEROY, adjointe en charge du vieillissement, informe qu'une distribution à partir du 11 janvier 2021 de colis composés de produits locaux en provenance d'un commerçant local sera effectuée auprès des aînés. Une recherche de bénévoles en nombre supplémentaire pour cette distribution de 700 colis a été lancée. Il est également souhaité mettre en place une veille sociale auprès des personnes âgées.

Madame Marie-France RENOY, adjointe en charge de l'animation du pôle Solidarité et vie locale, ajoute qu'il appartient également aux élus de collaborer activement à cette distribution car elle participe de la veille sociale qu'il convient de poursuivre de manière durable sur le territoire communal. Elle précise que 12 jeunes en service civique de l'association Unis-Cité iront régulièrement visiter les personnes âgées ciblées sur le territoire jusqu'en juin 2021.

Monsieur le Maire clôt la séance en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

V - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 heures 40.